



Bonjour, déportation

Par Leonthe333

Bonjour

je suis Français et je vis avec ma copine qui est du Brésil depuis plus de 5 ans.

Elle a eu apparemment une dispute par message téléphonique avec une autre brésilienne qui ensuite a fait une réclamation pour la faire déporter en fournissant des informations fausses disant qu'elle vit seule.

Un mandat pour déportation a été émis.

Que dois je faire pour annuler la déportation svp?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Euh, un "mandat pour déportation" cela n'existe pas. Voulez-vous parler d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français) ?

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18362>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18362
[/url]

Si vous n'êtes pas mariés ou pacsés, le fait de vivre avec vous n'a aucune incidence sur son droit au séjour. Donc ce n'est pas la cause d'une mesure d'expulsion.

Est-ce que votre compagne est en situation régulière ? Vous avez des enfants ?

Par Leonthe333

Bonjour,

En fait c'est un document en pdf fait par interpol d'un juge Français qui dit en gros que si la police la trouve, elle doit être déportée vers le Brésil et avant être jugée par un tribunal pour menaces par textos .

Dans ce document, il est écrit que le juge décide de la mettre en prison directement en attente de son procès.

Les faits se passent au Portugal.

ben non pas en situation régulière du coup, je vais voir pour faire un pacs.

Que puis je faire pour l'aider svp?

Si elle rentre en France, elle peut demander que le procès se passe en France?

Il y a t'il des contrôles aux frontières et pour prendre le bateau car je suis en Corse?

Merci

Par jodelariege

bonjour
je colle ma réponse sur l'autre site....
"bonjour

ça ressemble quand même à une arnaque; on reçoit tous les jours des messages comme quoi on a regardé des sites pornographiques ou d'autres choses.....il faut vite contacter/cliquer sur tel site ou tel site et l'arnaque commence en vous demandant plein de documents quand ce n'est pas de l'argent

aller en prison pour des textos? cela paraît bien exagéré non?

ne répondez pas pour le moment ,laissez passer du temps

la police et la justice n'interviennent pas par message sms ou autres "

Par janus2

Bonjour,

Connaissez-vous le sens du mot déportation ?

Il est impossible que ce terme soit utilisé dans un véritable document, je rejoins le point de vue de jodelariego...

Par Henriri

Hello !

Oui en l'état de sa présentation, je crois aussi qu'il faut douter de l'authenticité du mail en question... cette histoire d'embrouille au Portugal, entre de deux ressortissantes brésiliennes, mobilisant Interpol et passant par un juge français... me semble vraiment "capilotractée" comme on dit.

A+

Par Leeonthe333

Bonjour

Merci pour vos réponse et je voulais m'excuser pour demander sur 2 sites, mais, on est très en panique et pleure car elle se trouve bloquée au Portugal.

oui je l'avoue , je trouve aussi ce message vraiment louche surtout qu'à la fin, ils demandent de la mettre sur la liste rouge d'interpol. Là, c'est énorme quand même. Liste où il y a que des très grands criminels.

je vous transcrit ici le message originel pour avoir vos avis plus sûres. Il y a une faute dans le nom du juge qui est en fait Jean wilfrid Noel et c'est l'autre brésilienne qui a envoyé cela a ma copine en format pdf. Merci.

Au nom de la loi, et dans l'exercice des attributions qui me sont conférées, la PRISON est décrétée PRÉVENTIF de:

Nom de l'inculpé :

Nationalité : Brésilienne

Lieu de naissance : Várzea Grande

Date de naissance : 21 mai 1988

Adresse actuelle :

Motif de l'arrestation :

Considérant l'existence d'une mesure de protection en faveur de Mme. da Silva

Déterminé dans le dossier de la procédure susmentionnée, ainsi que la preuve du non-respect de la

Cette mesure par l'enquêteur , qui persiste dans

Persécutions et menaces contre la victime, son intégrité physique et psychologique est mise en danger.

En outre, il a été constaté que O n'a pas de documents juridiques pour

Séjour en France, ni document fiscal enregistré dans le pays. Face à la permanence irrégulière

Sur le territoire français, sa DÉTENTION IMMÉDIATE pour situation migratoire irrégulière est déterminée.

Compte tenu des faits et conformément aux articles 311, 312 et 313 du Code de procédure pénale,

Ainsi que sur la base de la loi n° 11.340/2006 (loi Maria da Penha), DÉCRET la PRISON PRÉVENTIF de l'accusé, en vue de son expulsion vers le territoire national afin d'être Soumis à un procès devant ce tribunal.

L'accusé aura la possibilité d'être expulsé vers son pays d'origine, le Brésil, ou vers son pays Fiscal, Portugal, où des documents fiscaux ont été trouvés à son nom.

Déterminations :

1. L'inclusion du nom de l'accusé sur la liste de diffusion rouge d'INTERPOL.
2. L'exécution immédiate de l'arrestation par les autorités internationales, avec communication au gouvernement Français à des fins d'extradition.
3. La présentation de l'accusé devant ce jugement, dès que son expulsion est possible.

informer le autorités compétentes de l'exécution immédiate de ce mandat.

Expédié sous l'ordre et l'autorité de ce jugement.

Jean Wilfried Noel

Juge de l'immigration et de la déportation

STERPOL

Wtr

INTERPOL

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne vous laissez pas impressionner, ce texte n'est certainement pas écrit par un juge, et même pas par un francophone.

Par Isadore

Oui, c'est une arnaque. C'est du charabia complet, le "juge de l'immigration et de la déportation" n'existe pas, et Interpol ne s'occupe pas de ce genre d'affaire. La loi Maria da Penha est une loi brésilienne sur les violences conjugales, qui n'a rien à faire dans une décision de justice française.

Et les articles du Code de procédure pénale cités concernent les débats lors d'un procès (le déroulement du procès) et n'ont rien à voir avec la prison préventive. Je vous mets un lien pour que vous puissiez les lire :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167465/#LEGISCTA00044569051]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167465/#LEGISCTA000044569051[/url]

Que votre amie se rassure, elle soit victime d'une tentative d'escroquerie soit d'une mauvaise plaisanterie de la part de quelqu'un qui est complètement nul en français et en droit.

Par janus2

Jean-Wilfrid NOEL est président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence...

Par yapasdequoi

Ce n'est certainement pas lui qui a rédigé ce tissu d'âneries.

Par Isadore

Franchement, si un juge écrit "Au nom de la loi, et dans l'exercice des attributions qui me sont conférées"... il faut faire le 15, le pauvre homme fait une attaque de quelque chose de grave.

Déterminé dans le dossier de la procédure susmentionnée, ainsi que la preuve du non-respect de la Cette mesure par l'enquêteur , qui persiste dans

Persécutions et menaces contre la victime, son intégrité physique et psychologique est mise en danger.
Et puis cette phrase, cette phrase...

Par jodelariege

c'est du baratin de "brouteur" africain

Par Henriri

(suite)

Leeonthe SVP pouvez-vous expliquer par qui ou quoi votre amie est "bloquée au Portugal" ? Et quel rapport elle fait avec le mail reçu d'une connaissance brésilienne et non d'un éventuel organe de la justice de je ne sais quel pays ?

A+

Par Leeonthe333

Bonjour,

Merci énormément vraiment du fond du coeur pour vos réponses, quand je vois cela, c'est rare pourtant dans ma vie mais j'ai envie de dire et crier:
"Vives la France", merci beaucoup

Pour répondre à Henriri , on pensait que ce message était vrai et donc elle bloquée car la police la recherche.

Sa vient d' une amie qu'elle a connue au Portugal récemment et qui se plaint que soit disant ma copine l'a menacé. J'ajoute que ma copine a toujours nier l'avoir menacée mais je ne la croyais pas.
Sa vient d'un pdf qu'elle lui a envoyé par wasapp.

Elle est las bas et je suspect un coup monté par la personne qui l'a amené au Portugal car je sais qu'il veut qu'elle reste avec lui.C'est une sorte de rapté déguisé en fait.

De mon coté, puis je porté plainte par rapté selon vous?

Merci, je vais lui dire tout de suite

Par yapasdequoi

Si elle n'est pas en situation régulière au Portugal ou en France, elle peut être contrôlée et arrêtée par la police pour être renvoyée dans son pays d'origine.
Que ce canular soit un faux n'y change rien.

Par Leeonthe333

yapasdequoi, là il s'agit d'un message interpol où on lui dit clairement qu'elle a un mandat d'arrêt.

Je suis déjà allé dans un commissariat de police et dans une gendarmerie avec elle, à partir du moment où les flics voient que l'on est ensemble, ils comprennent que cela vaut bien plus que des papiers, dans le sens d'un faux pacs ou un mariage blanc.

je lui ai dis de rentrer rapidement et je vais faire un pacs.

Cordialement

Par Durock

"là il s'agit d'un message interpol "

Absolument pas !

Il s'agit d'un message d'un brouteur, d'un arnaqueur, d'un voleur,

Bonne journée

Par yapasdequoi

Oubliez ce texte qui est (bis) un tissu d'inepties.

Il n'en demeure pas moins que votre copine est en situation irrégulière et n'a aucun droit de séjourner ni au Portugal, ni en France.

Il y a peu de contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, mais elle peut être arrêtée à tout moment dans la rue.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209[ur
rl]

Par Leeonthe333

Bonjour

oui merci les guars :)

j'ai une petite idée, je vais contacter le juge jean w noel pour l'avertir qu'une personne fait des faux en son nom.

Sur le faux document , la personne qui se dit victime a mis son nom en entier donc sa devrai matcher.

Merci à vous tous énormément.

Par yapasdequoi

Votre courrier ira sans doute directement la poubelle. Pensez vous sérieusement que le "plaisantin" a mis son vrai nom ?

Et ceci ne tirera pas votre amie de sa situation précaire.

MAis c'est vous qui choisissez la suite à donner.

Par Leeonthe333

Salut yapasdequoi,

Pensez vous sérieusement que le "plaisantin" a mis son vrai nom ?

oui et très sérieusement même car ma copine à même la photocopie du passeport de cette personne.

Le but était de faire un faux pour que ma copine le croit le plus possible, donc cette personne a mis son vrai nom.

oui pour la situation , je l'ai dis, je vais faire un pacs.

Cordialement

Par yapasdequoi

Posséder la photocopie du passeport d'une autre personne n'est pas très légal. A votre place je ne m'en vanterai pas.

Par Leeonthe333

rien à foutre et la police aussi, car vous croyez que faire un faux en plus d'un juge et en plus pour rapter une personne est légal?